



Inscription aux filières du degré secondaire II

Filière bilingue des gymnases bernois

Calendrier de la procédure d'évaluation à l'intention des élèves de 10H et de leurs parents en vue d'un passage en filière bilingue des gymnases biennois

Date	Description	Compétence
du 21 octobre au 1 ^{er} décembre	<p>Inscription à la procédure d'évaluation</p> <p>Les élèves et leurs parents remplissent la demande d'inscription. Le lien vers celle-ci est publié à l'adresse www.be.ch/inscriptionsec2. L'inscription en ligne doit être dûment complétée avant le 1^{er} décembre au plus tard. L'inscription est transmise par l'outil de l'école du secondaire I. Aucun document ne doit être transmis par courrier à l'école du secondaire I, mais les élèves et leurs parents ont la possibilité, pour leur usage personnel, d'imprimer un document mentionnant les inscriptions. La procédure d'évaluation étant précédée d'une phase d'observation, une inscription ultérieure n'est plus possible.</p> <p>Remarque :</p> <p>Les élèves qui sont désavantagés en raison d'un handicap ou d'un trouble diagnostiqué ou qui n'ont commencé à suivre l'enseignement dans la première ou la deuxième langue (français ou allemand) qu'à partir de la 8H ou ultérieurement l'indiquent lors de l'inscription à la procédure d'évaluation.</p>	Élèves et leurs parents
jusqu'au 31 janvier	<p>Phase d'évaluation</p> <p>Les enseignant-e-s de discipline du degré secondaire I observent et évaluent les élèves inscrits et leur attribuent, à la fin du premier semestre, une note correspondant aux résultats du premier semestre en français, en allemand et en mathématiques.</p>	Corps enseignant du degré secondaire I
31 janvier	<p>Décision concernant l'admission (décision d'orientation)</p> <p>Se basant sur les notes susmentionnées, la décision concernant l'admission est communiquée par écrit aux élèves et à leurs parents. Par ailleurs, ils reçoivent peu après à leur adresse de connexion un courriel confirmant qu'ils peuvent décider de poursuivre ou d'abandonner la procédure d'admission.</p>	Direction de l'établissement du degré secondaire I
date fixée par la direction de l'établissement du degré sec. I	<p>Décision de poursuivre la procédure d'admission</p> <p>Les élèves et leurs parents se connectent à nouveau au système avec leur adresse de connexion (adresse de réception du courriel de confirmation). Les données de base (données personnelles, etc.) sont reprises automatiquement. Les élèves et leurs parents prennent une décision quant à la suite de la procédure d'admission.</p> <p>Les élèves admissibles à une filière sans examen peuvent choisir une des deux options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">– « inscription à l'école » : ils s'inscrivent à la filière gymnasiale en indiquant les disciplines choisies. <p><u>OU</u></p> <ul style="list-style-type: none">– « abandon » : ils renoncent à s'inscrire. La procédure d'admission est alors terminée. <p>L'inscription doit être finalisée par filière de formation dans l'outil en ligne. La direction de l'école du secondaire I détermine le délai dans lequel les inscriptions doivent être complétées (au plus tard le 11 février). Aucun document ne doit être transmis par courrier à l'école du secondaire I mais les élèves et leurs parents ont la possibilité, pour leur usage personnel, d'imprimer les documents mentionnant les décisions prises.</p>	Élèves et leurs parents
jusqu'au 15 février	<p>Transmission des inscriptions</p>	Direction de l'établissement

	<p>La direction d'école transmet les données à l'école compétente au degré secondaire II. En cas d'abandon, les données ne sont pas transmises.</p> <p>Les élèves qui se sont inscrits à une filière sur la base d'une évaluation seront contactés en temps utile par l'école du degré secondaire II.</p>	<p>du degré secondaire I</p>
--	---	------------------------------